



assignation en divorce après ONC dont le délai de 30 mois est dépassé

Par **Christian 21 21**, le **04/09/2019 à 14:08**

Bonjour je souhaiterais savoir ce qu'il en est pour une assignation en divorce qui m'a été délivré après le délai de 30 mois passé par rapport à l'onc.

je m'explique :

j'ai fait une demande de divorce pour laquelle a été rendue une onc le 14 février 2017

suite à cela j'ai fait appel et une décision a été rendue le 25 mars 2018

le 30 août 2019 je reçois une assignation en divorce

la question est est-elle recevable ?

car si je compte le délai de 30 mois à compter du 14 février 2017 nous arrivons au 14 août 2019 et dans ce cas nous sommes hors délai

ou bien le délai est reconduit à compter de l'appel donc a partir de mars 2018?

Bien cordialement Christian